



CYCLE DE QUALIFICATION ÉGALITÉ- CITOYENNETÉ 2016

Roubaix (ENPJJ) : 28-29 janvier ; 22-23 février

Maubeuge (Collège Coutelle) : 7-8 mars ; 21-22 mars

Valenciennes (Maison de Quartier Beaujardin) : 14-15 mars ; 31 mars-1^{er} avril

Dunkerque (INSET) : 18-19 avril ; 28-29 avril

Programme élaboré en partenariat avec : Lille 3, l'université Catholique de Lille, l'Institut d'Études Politiques de Lille, l'IRA de Lille, le CNPFT, l'ENPJJ, FACE, la DRJSCS Nord-Pas-de-Calais-Picardie, la Préfecture du Nord, le Conseil départemental du Nord, le SGAR et l'APSN.

Le fil rouge de ces 4 journées de formation sera assuré par Hervé Bordy, formateur juriste conseil.

Ce cycle de qualification bénéficie du soutien de



Séance 1 : Identité(s), citoyenneté(s) et égalité

Les quartiers populaires sont soumis à des processus de relégation, de paupérisation, de ségrégation ; de discrimination ou encore de disqualification symbolique. Les rapports sociaux et politiques ont tendance dans certains territoires à se tendre et à entraîner des replis identitaires de tous ordres parmi ceux qui se sentent relégués.

Le « déficit de citoyenneté » subi par une partie de ces populations interpelle les professionnels de terrain. La politique de la ville en tant que politique publique soutient de longue date les actions de proximité visant à renforcer la citoyenneté. Pour autant, les réactions et débats post janvier 2015 laissent à penser que ces actions sont insuffisantes pour consolider le sentiment d'appartenance à la société française.

Programme de travail

Matinée (9h30 – 12h30)

- Introduction et présentation du cycle
Morgane PETIT, Directrice de l'IREV
- Tour de table – présentation d'une action en cours (ou à venir) sur le territoire, en matière de citoyenneté / égalité / laïcité / lutte contre les discriminations.
- Réflexion(s) introductive(s) : Citoyenneté(s) et identité(s) en France aujourd'hui : à la recherche d'une définition
Animation : Hervé Bordy

12h30 – 14h : Déjeuner

Après-midi (14h à 17h)

- Apprivoiser les notions, déconstruire les idées reçues
Hervé Bordy, Juriste Formation Conseil

Séance 2 : Laïcité, neutralité et gestion des faits religieux

Nous rappellerons ici les fondamentaux – bases de la laïcité, principe de neutralité du service public – afin de mettre de côté tout ce qui ne relève pas du cadre juridique strict de la laïcité. Il s'agira également de faire connaître les finalités de la laïcité et des règles qui en découlent, pour que celle-ci ne soit plus perçue comme un instrument de discrimination ou comme un principe liberticide.

Aborder la gestion des faits religieux permettra d'articuler théorie et pratique, donnant l'occasion aux participants de s'interroger sur les réponses adaptées à apporter à des cas concrets.

Programme de travail

Matinée (9h30 – 12h30)

- Introduction de la journée (Objectifs, enjeux, démarche pédagogique); présentation des intervenants
Hervé Bordy, *Juriste Formation Conseil*

- Laïcité, regards croisés. Cadrage juridique, repères historiques et politiques
Valérie Arékian, *Docteur en Droit Public, Université de Lille 2, consultante Formation des élus*
François Mabile, *Professeur de Sciences politiques, Université Catholique de Lille*

Prenant appui sur des apports théoriques propres aux domaines d'expertise des intervenants, cette intervention à deux voix sera l'occasion de mettre à jour les limites et éventuelles tensions entre ces différentes visions.

- Une approche pragmatique de la question, « l'espace de négociation »
Omero Marongiu, *Sociologue, Directeur scientifique et pédagogique, ECLEE France*

Après une présentation des jurisprudences et une réflexion sur le cadre laïque présenté plus tôt, il s'agira de montrer comment les dimensions sociologiques, juridiques et managériales s'interpénètrent.

12h30 – 14h : Déjeuner

Après-midi (14h à 17h)

- Études de cas
Omero Marongiu, *sociologue, Directeur scientifique et pédagogique, ECLEE France*
Hervé Bordy, *Juriste Formation conseil*
- Synthèse

Séance 3 : Qu'est-ce que l'égalité ? Retour et détours à partir de l'histoire de l'immigration et lutte contre les discriminations

A force de nier les différences, la conception française juridique de l'égalité a finalement produit des discriminations. Les discriminations révèlent l'écart entre ambition affichée de la société française et la réalité vécue, elles bousculent, au quotidien, les valeurs républicaines telles qu'elles sont affichées et transmises.

Programme de travail

Matinée (9h30 – 12h30)

- Approche sociologique de la lutte contre les discriminations
Milena DOYTCHEVA, Sociologue, Université de Lille 3

Après un premier temps sur l'aspect historique de la lutte contre les discriminations, il s'agira de présenter deux stratégies d'intervention visant à lutter contre les discriminations : l'approche territoriale et l'approche diversité. L'intervention sera ponctuée de divers rappels théoriques, permettant de mieux saisir la complexité de la notion de discriminations.

- Approche historique et juridique de la lutte contre les discriminations
Hervé BORDY, Juriste Formation conseil

Le propos d'Hervé Bordy, centré sur l'approche juridique de la lutte contre les discriminations, permettra de rappeler le cadre légal, tout en cherchant à mettre en perspective les éléments présentés au cours de l'intervention précédente.

12h30 – 14h : Déjeuner

Après-midi (14h à 17h)

- Histoire des migrations, mémoire, identité et lutte contre les discriminations
Hervé BORDY, Juriste Formation conseil
 - Observer les liens entre les différentes vagues d'immigration et l'émergence de la lutte contre les discriminations, mettre en avant les mécanismes de création d'identité à partir de l'immigration, pour mettre à jour l'écart entre idéal républicain et réalité vécue.
 - Le rapport religion et discrimination de l'Institut Montaigne
 - Les autres critères de discrimination

Séance 4 : La mise en place de plans d'actions dans les contrats de ville

Afin de parvenir à la mise en place de plans d'actions, les participants seront invités – soit par un travail préalable, soit via un temps d'atelier se déroulant le jour même – à établir un diagnostic « subjectif » de ce qu'ils estiment être les priorités sur leur territoire.

En croisant celles-ci avec une cartographie précise des acteurs locaux et les priorités affichées dans le contrat de ville, nous esquisserons des pistes concrètes d'actions – qu'il s'agisse d'actions spécifiques ou d'approche intégrée.

Programme de travail

Matinée (9h30 – 12h30)

FACE MEL : Ayité CREPPY, directeur de groupe ; Ariane EPEE, responsable territoire

- Diagnostic de territoire : cartographie des acteurs et actions déjà existantes
- Identifier les enjeux sur le territoire au regard du contrat de ville
- Co-construire ensemble les éléments d'un plan d'actions territorialisé

12h30 – 14h : Déjeuner

Après-midi (14h à 16h)

- Synthèse finale